

La Lande, de (prévôt féodé de Piriac) (famille disparue au cours du XV^e siècle)

À la fin du XIV^e siècle, un minu de rachat enregistre les « rantes de Camsilan ». Traditionnellement, cet acte est présenté comme ayant été rendu au duc à la suite du décès, intervenu le 9 mai 1397, de Guillaume de La Lande, seigneur de Campsillon. Or, la mention de « la cuillete au prevost fayé à Peheriac de la taille droituriere de la ville de Peheriac en la dicte prevosté appartenant audit Guillaume » conduit à considérer ce dernier comme le prévôt féodé de Piriac, c'est-à-dire un agent seigneurial héréditaire dont, en Bretagne, les premières mentions datent de la seconde moitié du XIII^e siècle. Le destinataire du minu doit être également revu. Laconiquement, l'acte mentionne « mons^r » qu'il faut considérer comme le seigneur de la Roche-Bernard, Raoul IX. L'acte, dressé au lendemain du décès de Guillaume de La Lande, doit permettre, d'une part, au seigneur, pendant un an, de bénéficier des rentes de la prévôté, ce qui est fait selon un minu particulier ; et, d'autre part, en se substituant au prévôt défunt, de recevoir, « par la main du receveur », les rentes dues à la seigneurie de Campsillon et jusqu'alors versées par celui-ci au prévôt qui exerce des fonctions financières (Arch. dép. Loire Atlantique, B 1472 ; GALLICE, « La seigneurie de Campsillon... »).

Guillaume de La Lande est à rapprocher de Jeanne de La Lande, veuve d'Éon de Condest, citée le 12 janvier 1402 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881), lui-même à rapprocher de Payen de Condest, pourvu d'une « sergenterie dou bailliage » de la Roche-Bernard avant le 20 octobre 1369 (*ibid.*, E 142/10 ; JONES, *Recueil...*, n° 144).

Alain GALLICE